

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES



LES PERMANENCES GRATUITES & CONFIDENTIELLES



Vous êtes victimes de vol, de violences, d'agression sexuelle, de dégradation, d'insultes, de discriminations, d'abus de confiance, de non représentation d'enfant, d'accident ou de toute autre infraction pénale...



Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'A.C.J.M. est là pour :

**Vous accueillir,
écouter, informer,
orienter, soutenir
et accompagner.**

www.acjm.info



A.C.J.M. du Calvados

Tribunal Judiciaire
(Bureau d'Aide aux Victimes)
14 052 Caen Cedex



secretariat.calvados@acjm.info

L'association de Loi 1901 A.C.J.M. est habilitée par le Ministère de la Justice et œuvre pour l'Aide aux Victimes, la Citoyenneté, la Justice et la Médiation. L'A.C.J.M. dispose de professionnels formés et d'un solide réseau de partenaires institutionnels, privés et associatifs pour vous accompagner.

LES LIEUX & LES HORAIRES DES PERMANENCES



Caen

Tribunal Judiciaire
(Bureau d'Aide
aux Victimes)



Quartier Grâce de Dieu
16 rue Saint André

Vire

Tribunal de proximité



02 31 35 67 10

Pour mieux vous accueillir, veuillez nous contacter au préalable.



Du lundi au vendredi
(sauf jeudi matin)
9h-12h et 13h30-17h

Du lundi au vendredi
9h-12h et 13h30-17h

Jeudi sur rendez-vous

